

# SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE.....	2
INFOS PRATIQUES .....	4
INFOS MAIRIE.....	5
TRAVAUX.....	8
INFOS PRATIQUES .....	9
ÉCOLE.....	10
PÉRISCOLAIRE.....	16
INFOS MAIRIE.....	14
VIE DU VILLAGE .....	16
INFOS MAIRIE.....	17
VIE DU VILLAGE .....	20
ASSOCIATIONS.....	21
INFOS MAIRIE.....	24
JEUX.....	25



## OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public le :

Lundi	15h30 à 17h30
Mardi	09h30 à 11h 30
Jeudi	09h30 à 11h30
Vendredi	15h30 à 17h30

Bien entendu, pour les personnes qui travaillent, il est possible, et c'est souvent utilisé, d'obtenir un rendez-vous en dehors de ces horaires même tard le soir et le samedi.

**Rappel des coordonnées de la mairie :**

**Place de l'église - 28320 Ymeray**

**Tél. : 02 37 31 40 86**

**Fax : 02 37 31 45 78**

**Mail : [mairie-ymeray@wanadoo.fr](mailto:mairie-ymeray@wanadoo.fr)**

**Site internet : [www.ymeray.fr](http://www.ymeray.fr)**

## FINANCES PUBLIQUES D'EURE ET LOIR

*Message adressé par le service de la communication de la direction départementales des finances publiques d'Eure et Loir.*

Depuis le 21 décembre 2015, le public sera accueilli, à la nouvelle Trésorerie de Maintenon :

**« MAISON TAILLEUR »**

**27 bis rue Collin d'Harlevolle**

**28130 MAINTENON**

**Lundi, mardi et vendredi** de 9h00 à 12h30.

**Jeudi** de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

**Fermée au public le mercredi.**

Pour tout renseignement concernant les impôts des particuliers :

- **Par téléphone** au **0811 90 91 92**  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.
- **Par courriel :**  
[financespubliques28@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:financespubliques28@dgfip.finances.gouv.fr)



**IMPRIM'VERT®** © 2019 - 6219

**CONCEPTION & IMPRESSION :**

5 ZA Croix Saint-Mathieu - 28320 GALLARDON

Tél. : 02 37 31 08 00 - [www.toppimprimerie.com](http://www.toppimprimerie.com)

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Crédits photos : adobestock.com - Mairie d'Ymeray

# INFOS PRATIQUES



## MARIAGE

JOFFROY Valentin, Philippe, Roger, Joseph,  
et BICHOT Christelle, Sylviane  
Le 21/09/2019

BIEZANEK Amandine, Aude  
et LE FLAHEC Vincent, Gilles,  
Pierre, Benjamin  
Le 24/08/2019

## ÉTAT CIVIL

### DÉCÈS

05/05/2019

RIDET veuve GOISBLIN Ginette, Georgette,  
Jassemonde

01/03/2019

DUGUÉ Raymond, Raoul, Germain - veuf



## NAISSANCE

31/03/2019

NERO Elise, Agnès, Arséna

07/07/2019

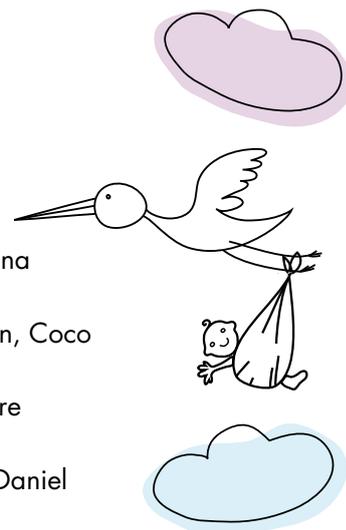
LE BOULER Lucie, Kim-Liên, Coco

02/10/2019

LAGAISE Hugo, Alexandre

20/11/2019

MARBY DOREZ Mathis, Daniel



## GARDE D'ENFANTS

Face au besoin croissant de garde d'enfants, le Conseil départemental d'Eure et Loir a décidé de valoriser l'offre d'assistant (e) maternel (le) en créant [www.assmat28.eurelien.fr](http://www.assmat28.eurelien.fr)

## INFO

Pour information, les photos du Conseil Municipal actuel ne seront pas imprimées (cf. les deux années précédentes) afin d'éviter des confusions avec l'équipe qui sera élue en mars.

En cette dernière année de leur mandat tous les conseillers municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent une belle année 2020

Jocelyne PETIT

Christian GUILBERT - Christine BRETON - Muguette PITON

Amaury CONRARD - Éric MAZINGUE - Pascaline GOKELAERT - Guillaume GRIMAUULT

Pascale LANDRY - Sébastien PETIT - Jean-Claude LE ROY - Hélène MEUNIER

Marylène MOREAU - Roland SCHNORR - Nathalie TRIN

## MERCI

### REMERCIEMENTS - Incendie du 26 mars 2019.

Rappelez-vous, un violent incendie a détruit complètement la maison qu'habitait Monsieur François DIDON qui vivait dans notre commune depuis de nombreuses années. A la suite de ce sinistre, nous avons pu mesurer l'élan de générosité immédiat, instinctif qui s'était créé de la part de la population pour essayer de lui apporter un certain réconfort moral et lui procurer des biens matériels qu'il avait perdus dans ce sinistre.

Merci à toutes les personnes, très nombreuses, qui se sont manifestées, pour leur aide et leur don.

Un grand merci, plus particulièrement, à la personne qui, spontanément, a proposé de l'héberger sans savoir pour combien de temps.

Merci, également, aux sapeurs-pompiers pour leur efficacité, leur professionnalisme.

Rappelons que si la collectivité participe à hauteur de 26 214,14 euros (pour 2019) aux dépenses du service d'incendie, les pompiers qui interviennent pour nous sont des volontaires qui prennent sur leur temps libre pour être à notre disposition.

# INFOS MAIRIE

## DÉCLARATION DE CANDIDATURE : ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Par arrêté préfectoral n°2019-32 les DATES de DEPOT des DECLARATIONS DE CANDIDATURES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2020 ont été fixées :

### ***Pour le premier tour de scrutin :***

Du jeudi 6 février 2020 au jeudi 27 février 2020 aux heures habituelles d'ouverture de la préfecture d'Eure et Loir – place de la République – 28019 CHARTRES, **sauf le jeudi 27 février 2020 pour lequel une permanence sera effectuée jusqu'à 18 heures.**

### ***Pour le second tour de scrutin :***

Du lundi 16 mars au mardi 17 mars 18 heures, dans les mêmes conditions.

Pour vous accompagner dans vos démarches, le ministère de l'intérieur publie également un guide que vous pouvez consulter : [www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020/Guides-des-elections-municipales-2020](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020/Guides-des-elections-municipales-2020)

**Dans les communes de moins de 1 000 habitants, votre dossier de candidature est composé :**

### ***Lors du premier tour***

- de votre déclaration de candidature : Formulaire Cerfa n° 14996\*03 accompagnée des pièces justificatives requises.

### ***Lors du second tour***

Les candidats au premier tour, s'ils n'ont pas été élus, sont automatiquement candidats au second tour. Il n'y a donc pas lieu à nouveau dépôt de candidature au second tour pour ces candidats.

Toutefois, de nouveaux candidats peuvent se présenter dans le cas où, au premier tour, le nombre de candidats a été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Les nouveaux candidats doivent déposer une déclaration de candidature sous la même forme que les dossiers établis pour le premier tour.

# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

15 ET 22 MARS 2020



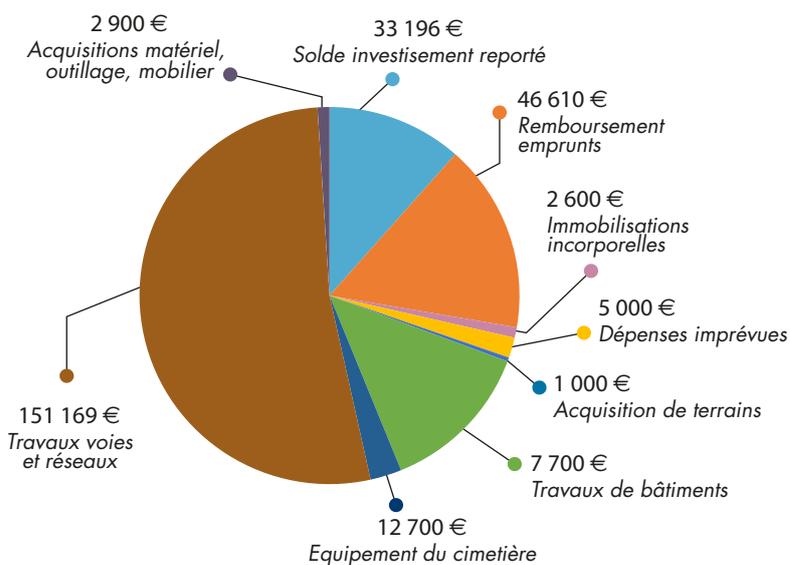
## ELECTIONS MUNICIPALES 2020 à YMERAY

Commune de moins  
de 1000 habitants

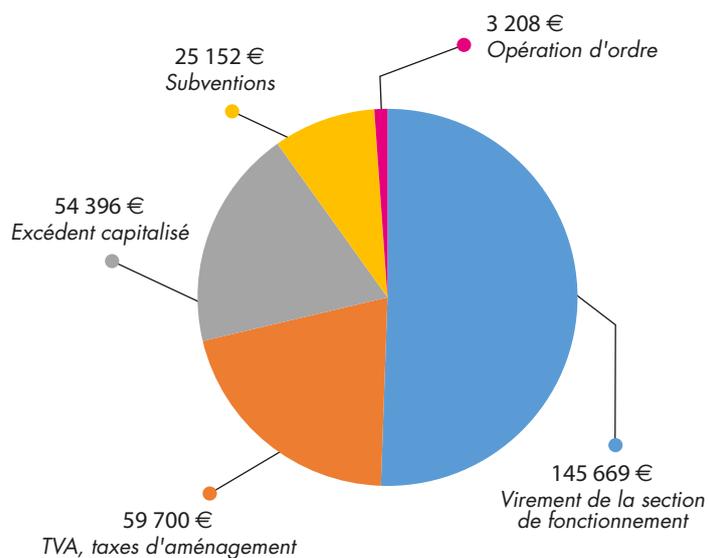
# INFOS MAIRIE

## BUDGETS DE LA COMMUNE EN 2019

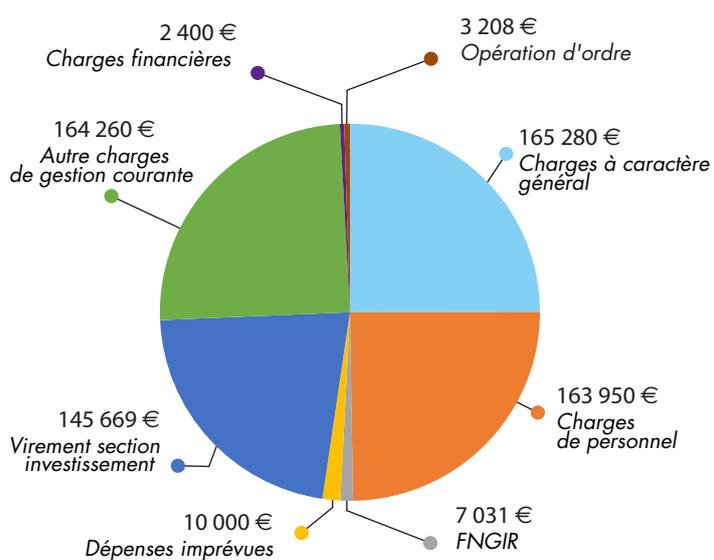
### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



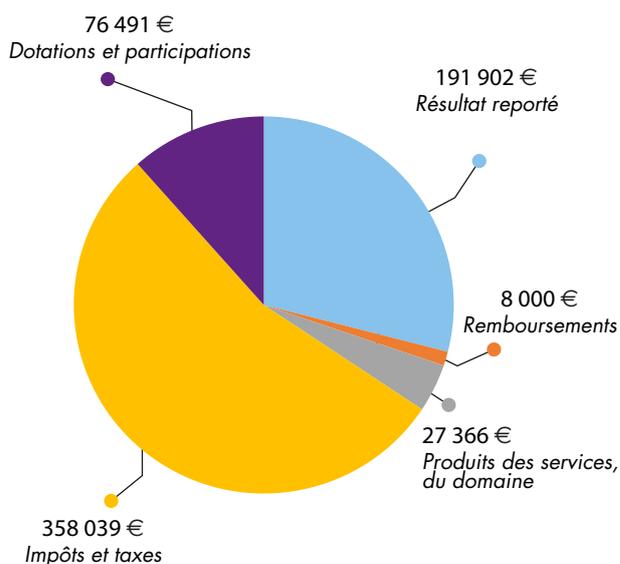
### RECETTES D'INVESTISSEMENT



### DÉPENSES FONCTIONNEMENT



### RECETTES FONCTIONNEMENT





# INFOS MAIRIE

## NOUVELLES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020.

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France était déjà compétente en matière de production d'eau potable et d'assainissement non collectif (ANC).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle le sera pour la distribution de l'eau potable et l'assainissement collectif.

### Quelles conséquences pour la commune et ses habitants ?

La commune ne gèrera plus les budgets de l'eau et de l'assainissement. Elle ne fixera plus les tarifs concernant ces services.

**Pour tout renseignement, réclamations, demande de branchements, demande d'intervention, etc... votre interlocuteur sera la communauté de communes, la commune n'a plus aucun pouvoir décisionnel. (tel : 09 64 42 73 13 - 02 37 27 57 12).**

**Elle restera, malgré tout, à votre disposition pour vous conseiller, vous orienter.**

## RAPPELS

### Compétence communautaire : ordures ménagères, tri sélectif, compostage

Un problème, une question, un besoin d'un bac de collectes des ordures ménagères (noir) ou d'un bac de tri (bleu) s'adresser à la communauté de communes des portes euréliennes d'Ile de France, compétente dans ce domaine : N°Vert: 0 800 558 598.

#### Bac bleu :

le plastique (bouteilles), le carton (aplatir les cartons d'emballage et découper les cartons trop grands), le métal (boîtes de conserves, récipients métalliques,...), les journaux magazines. En cas de doute, mettre dans la poubelle noire.

#### Bac noir :

Les ordures ménagères et tout ce qui ne peut pas être mis dans la poubelle bleue (pots de yaourt, de crème, sacs et emballages plastiques, barquettes et autres polystyrènes, couches,...).

**Le verre** est à déposer dans les conteneurs rue de la Mairie, rue Charles de Gaulle et rue du Pont de Saint-Georges.

#### A porter en déchetterie :

les végétaux, les ferrailles, les vieux appareils électroménagers, les gros cartons, les gravats.  
(Un bac à végétaux est à votre disposition pour de petits apports)

En cas de déménagement ou de vide-maison, vous pourrez prendre rendez-vous avec la déchetterie de votre choix pour des apports ponctuels plus importants.

#### Si vous avez un peu d'espace dans votre jardin, préférez le compostage.

Opération d'achat de composteur à prix réduit par la communauté de communes : 02 37 27 57 12.

### Compétence communautaire obligatoire : Plan local d'urbanisme (PLU)

C'est la communauté de communes qui a cette compétence. Les renseignements concernant ce dossier et en particulier le règlement du PLU d'Ymeray sont consultables sur le site de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France. [www.porteseureliennesidf.fr](http://www.porteseureliennesidf.fr)



# TRAVAUX 2019

## REFECTION TABLES PIQUE-NIQUE (aux Roches)



## INSTALLATION JEUX EXTERIEURS

### QUELQUES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS COMPRIS DANS LES BUDGETS :

- INSTALLATION JEUX EXTERIEURS : 13 679 € - autofinancement
- TRAVAUX – CIMETIERE : reprise 10 emplacements - 6 910 € - autofinancement
- TRAVAUX – REFECTION TABLES PIQUE-NIQUE (aux Roches) : 1 330 € - autofinancement

# INFOS PRATIQUES

## VOUS AVEZ CHOISI D'HABITER YMERAY : OÙ SOLARISER VOS ENFANTS ?

### ECOLE MATERNELLE : PONT-SOUS-GALLARDON (enfants de 3 à 5 ans).

21 rue de l'ancien pavé  
28320 Bailleau-Armenonville  
02 37 31 45 22

Ec-mat-bailleau-armenonville-28@ac-orleans-tours.fr

#### Inscriptions :

- Pour l'école, la restauration et le transport :  
S'adresser au SIVOS :  
12 rue des écoles à GAS (28 320)  
Accueil : tous les jours de 9h à 12h et le jeudi  
après-midi de 14h à 16h30.
- Pour la garderie du matin à partir de 7h et du  
soir jusqu'à 19H :

#### A la mairie d'Ymeray :

Place de l'église 02 37 31 40 86

Les enfants sont conduits le matin à l'arrêt de bus pour le transport à l'école maternelle et sont «récupérés» le soir à l'arrêt du bus pour la garderie.

(Vous êtes résidents d'une commune du secteur pédagogique de Gallardon (exemple : Ymeray) et vous souhaitez inscrire votre enfant hors secteur : vous devez adresser un courrier au Président du SIVOS en exposant les motifs de votre souhait de scolariser votre enfant hors secteur sous réserve d'acceptation.)

### ECOLE PRIMAIRE : YMERAY (enfants de 6 à 10 ans).

#### Services :

- Garderie du matin de 7h. à 8h20.
- Horaires scolaires de 8h30 à 11h30 (accueil à partir de 8h20.) et de 13h. à 16h. (accueil à partir de 12h50).
- De 16h à 17h30 : temps du goûter et ateliers périscolaires (musique, dessin, sport, poterie, cuisine, travaux manuels).
- De 17h30 à 19h : aide aux devoirs et garderie.

**Inscriptions :** A la mairie d'Ymeray aux heures d'ouverture de la mairie ( lundi, vendredi 15h30/17h30 et mardi, jeudi de 9h30 à 11h30) ou sur rendez-vous.

### COLLEGE DE GALLARDON : après l'école primaire.

- Inscription au collège « Val de Voise » de Gallardon pour la scolarité.
- Adresse et Téléphone :  
Pca Saint-Luc 28320 GALLARDON  
02 37 33 38 20
- Au SIVOS pour le transport  
(Voir coordonnées ci-dessus).

### LYCEES A CHARTRES : différents selon les orientations.

## INFO

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES POSSIBLE JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020

Pour vérifier sa situation électorale :  
[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)  
Pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne (via un compte service-public.fr) :  
[www.service-public.fr/compte/se-connecter](http://www.service-public.fr/compte/se-connecter)



## L'ÉCOLE A YMERAY – 2019 - 2020

### Sorties pédagogiques

Les 19 et 26 mars, les CP-CE1-CE2 se sont rendus à la Maison de la Beauce pour participer à 4 ateliers sur le village et le paysage rural en lien avec notre séquence « Ville et village » du domaine d'enseignement « Questionner l'Espace ». Ils ont visité le village de Fontenay-en-Conie à la recherche d'éléments caractéristiques d'un village de Beauce, appris à lire des paysages, réalisé un paysage à l'aquarelle à la manière de Jean Feugereux et appris à reconnaître les différentes cultures de Beauce. Les élèves ont ensuite invité Mme Petit pour savoir s'ils pouvaient retrouver à Ymeray les éléments découverts à Fontenay-en-Conie.

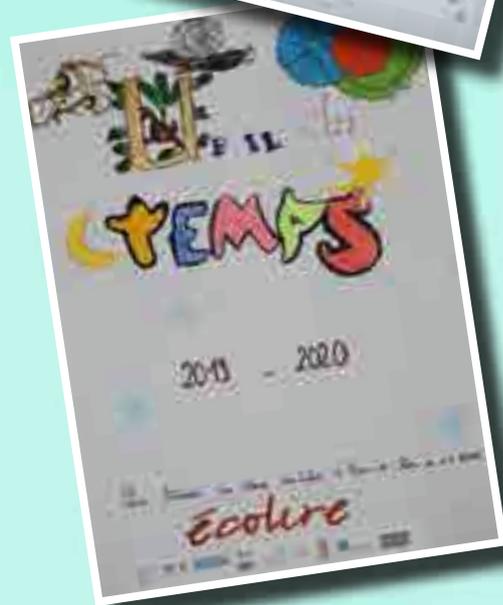
### Lecture en avant !

Le 1<sup>er</sup> avril (CE2-CM1-CM2) et 4 avril (CP-CE1), petite escapade au salon du livre et de la poésie organisé par la Caravane des Poètes à Béville-le-Comte. Les élèves ont adoré la mise en voix des textes choisis.

Les élèves de CE1 ont participé à « Écolire », prix littéraire départemental sur le thème « Des histoires à croquer »

Pour cette nouvelle année scolaire, toute l'école est inscrite au prix littéraire départemental « Écolire » sur le thème « Au fil du temps » qui conduira les élèves à de petits moments festifs autour des fêtes traditionnelles anglo-saxonnes comme Halloween et au musée de l'école de Chartres, en janvier. Ce thème leur permettra aussi de s'initier à la sculpture avec Isabelle Marchand (sculptrice de l'atelier l'Hirondelle à Epernon) pour illustrer certains livres, tout au long de l'année.

L'école participe également au prix littéraire national « Les Incorruptibles » depuis plusieurs années, et les élèves se rendent à la bibliothèque de l'école tous les 15 jours pour emprunter des livres, ainsi que pour écouter une histoire ou en lire à leurs camarades.



## Éducation au Développement Durable

En 2018-2019, la participation de l'école à « Piles solidaires » a permis la collecte de 80kg de piles pour l'électrification de deux centres de santé à Enyellé et Epena dans la région de la Likouala au nord-est du Congo-Brazzaville.

Pour l'année 2019-2020, le tri des déchets est à l'honneur. Une personne du SITREVA est intervenue en classe le 5 novembre sur le tri sélectif, puis le 12 novembre, les élèves ont pu visiter le centre de tri de Rambouillet pour découvrir ce que deviennent les déchets jetés dans la poubelle de tri.

La visite du centre d'incinération des déchets à Ouarville afin que les élèves découvrent que les déchets non recyclables permettent de générer de l'énergie, et la mise en place de composteurs dans l'école, à partir de janvier, permettront de compléter cette action.

*Directrice*  
Mme Cusseau



# PÉRI SCOLAIRE

## SABLÉS AU KINDER

### Ingrédients :

- \* 250g de farine, \* 125g de beurre, \* 70g de sucre
- \* 1 jaune d'œuf, \* 5cl de lait, \* 1 pincée de sel
- \* 2 kinder maxi, \* 1 jaune d'œuf pour la dorure

### Préparation :

- 1/ Mélanger ensemble la farine, le sucre et le sel. Ajouter le beurre mou, le jaune d'œuf et le lait.
- 2/ Travailler la pâte jusqu'à ce que le beurre soit complètement incorporé.
- 3/ Fariner légèrement la pâte et la travailler à la main pour former une boule bien lisse.
- 4/ L'étaler sur un plan de travail fariné et découper des ronds dedans à l'aide d'un emporte-pièce.
- 5/ Déposer un carré de kinder sur la moitié des ronds de pâte puis refermer les sablés avec l'autre moitié des ronds.
- 6/ Découper des formes dans les sablés à l'aide d'un emporte-pièce, ou souder les bords du bout des doigts tout simplement.
- 7/ Badigeonner de jaune d'œuf et cuire environ 20 minutes à 180° sans préchauffer le four.



## FONDANT AU CHOCOLAT SANS CUISSON

Ingrédients pour un moule de 18 cm de diamètre

- \* 200 g de chocolat noir à pâtisserie
- \* 200 ml de crème liquide entière
- \* 50 g de beurre salé
- \* 65 g d'amandes en poudre
- \* 65 g de spéculos (ou autre biscuit) en poudre

*Vous pouvez aussi  
utiliser un petit moule  
à cake.*

### Préparation :

Faites fondre le chocolat, la crème et le beurre au bain-marie ou au micro-ondes (à basse température pour éviter de brûler le chocolat). Mélangez bien le tout, puis ajoutez les amandes et les biscuits. Mixez le tout à l'aide d'un mixeur plongeant pour obtenir une crème bien lisse. Versez-la dans un moule graissé ou chemisé de film transparent ou de papier sulfurisé. Mettez le fondant au frais pendant 4 à 12 heures. Servez-le en petites parts, avec de la crème anglaise ou de la glace.



*Bon appétit !*

Ces objets ont été réalisés durant les ateliers périscolaires du soir.



# INFOS MAIRIE

## YMERAY ET SON ENVIRONNEMENT

Dans le Bulletin municipal 2019 (p.14) nous avons annoncé notre souhait d'organiser une « Chasse aux papiers, paquets de cigarettes, bouteilles, sacs, ferraille, ou encore pneus »

De fait, le camion de la commune était bien chargé après l'action « Nettoyage de Printemps » organisée le samedi 25 mai 2019.

Rendez-vous avait été donné à la mairie à 8:30

Equipés de chaussures de marche, de gants et de gilet fluo, nous étions une trentaine d'ismériennes et d'ismériens, toutes générations représentées, répartis en 4 groupes, à parcourir les rues et chemins de notre Village.

Bien mérité, nous avons partagé un verre de l'amitié qui a permis aux participants de mieux se connaître. Grand **MERCI** aux citoyens qui se sont déplacés.

**RDV a été pris pour renouveler cette action en 2020.**

## VIPÈRES

Les petites vipères sont toujours présentes sur notre territoire ; si vous vous promenez, notamment dans la vallée, il est recommandé d'être bien chaussé.



# INFOS MAIRIE



## ATTENTION

On nous signale régulièrement des cas de démarchage frauduleux à domicile par des personnes peu scrupuleuses.

### Pour vous en prémunir, voici quelques conseils :

- Exiger la délivrance d'un certain nombre d'informations avant la conclusion du contrat
- Exiger la signature et la remise d'un contrat comportant toutes les mentions obligatoires
- Connaître l'interdiction d'exiger une contrepartie financière pendant sept jours après la conclusion du contrat.
- Connaître la possibilité d'exercer son droit de rétractation (sauf pour les cas exclus par la loi)

### Et souvenez-vous toujours de :

- Ne pas faire entrer à votre domicile n'importe qui et n'importe comment
- Si vous n'êtes pas du tout intéressé par ce qui vous est proposé, sachez et osez dire non.
- Vérifier l'identité du démarcheur
- La première règle à suivre est de vérifier l'identité de la personne qui souhaite entrer chez vous. Avant d'ouvrir la porte, il est conseillé de téléphoner à l'entreprise ou à la collectivité représentée pour savoir si effectivement ils organisent des démarchages à domicile.
- Être accompagné

Dans la mesure du possible, ne faites pas entrer à votre domicile une personne inconnue qui se présente comme un commercial d'une entreprise ou d'un organisme quelconque si vous êtes seul chez vous.

Demandez-lui, si vous êtes intéressé par les produits qu'il propose, de revenir quand vous aurez vous-même la possibilité de vous faire accompagner.

– Exiger un contrat de vente

Si vous concluez une vente avec un démarcheur à domicile, vous devez exiger qu'il vous remette au préalable, et, dans tous les cas, obligatoirement après la vente, un contrat indiquant de manière compréhensible et lisible un ensemble d'éléments : les caractéristiques essentielles du bien ou du service ; le prix du bien ou du service ; la date ou le délai auquel le professionnel

s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ; les informations relatives à l'identité du professionnel (coordonnées postales, téléphoniques et électroniques) et à ses activités ; les garanties légales ; les conditions d'exécution du contrat ; le prix et les modalités de paiement (formes et taux d'intérêt en cas de vente à crédit) ; les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation du client, avec le bordereau de rétractation.

Quoi qu'il en soit, en matière de démarchage à domicile, vous avez la possibilité de faire jouer votre droit de rétractation (sauf pour certains contrats définis par la loi). Vous avez en effet 14 jours pour renoncer à votre contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

## MESSAGE D'ALERTE DE LA PART DU SMO EURE ET LOIR NUMÉRIQUE À PROPOS DE DÉMARCHAGES INAPPROPRIÉS DES HABITANTS CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE.

Nous avons été informés qu'une société se faisant passer pour un office national des déploiements de la fibre optique proposait des diagnostics payants des équipements télécom (box,...) en prévision de la fibre optique et la suppression du téléphone. Nous vous prévenons qu'il n'y a aucune obligation, que la suppression du réseau téléphonique n'est pas décidée et que le passage à la fibre optique sera gérée par les fournisseurs d'accès internet en temps utile.

Nous vous invitons à la plus grande vigilance.

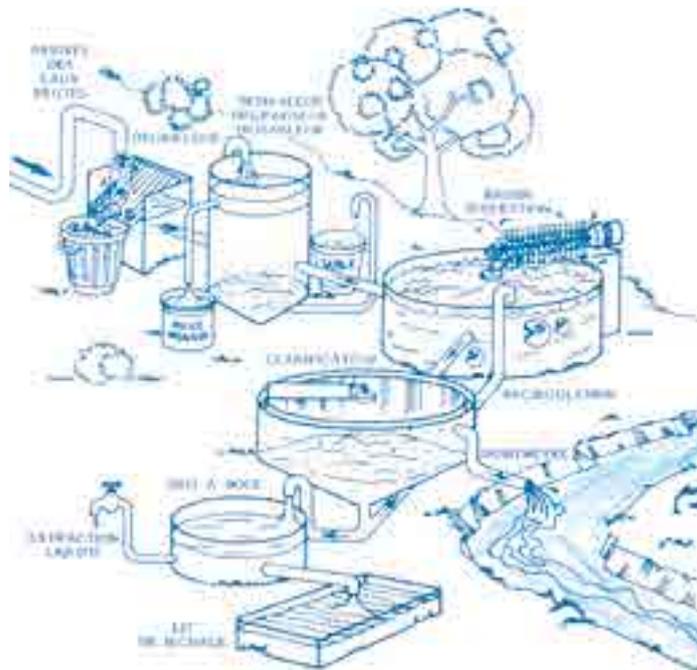
# VIE DU VILLAGE

## CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE.

Les résultats des analyses faites régulièrement sont affichés à la porte de la mairie et publiés sur le site internet de notre commune : [www.ymeray.fr](http://www.ymeray.fr)

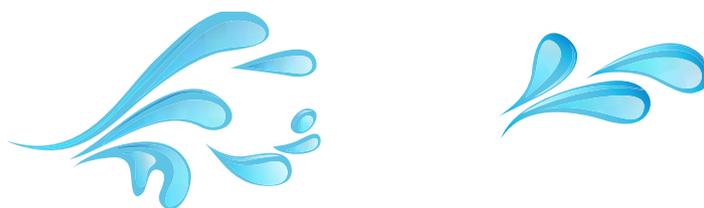
Voici les conclusions de la dernière analyse faite sur un prélèvement à la station de pompage de Mont-Grand le jeudi 21 novembre 2019 à 10h14.

«Eau d'alimentation normale conforme aux exigences de qualité en vigueur sur l'ensemble des paramètres mesurés.»



On observe toutefois une teneur en perchlorates supérieure au seuil de  $4\mu\text{g}$  conformément à l'avis de l'ANSES ; il convient de recommander à la population de limiter l'usage de l'eau du robinet pour les enfants de moins de 6 mois et de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée pour la préparation des biberons.

On remarque également la présence d'atrazine déséthyl et d'atrazine déséthyl déisopropyl mais à des concentrations inférieures à la limite de qualité réglementaire.»



## BALAYAGE DES CANIVEAUX.

Voici le calendrier 2020 pour le passage de la balayeuse :

- Lundi 16 mars 2020.
- Lundi 13 juillet 2020.
- Vendredi 20 novembre 2020.

Pour un balayage efficace pensez à ne pas stationner au bord des trottoirs la veille et les jours indiqués.

A titre indicatif, le tonnage récolté lors des balayages de 2019 était de 10 tonnes.



# INFOS MAIRIE

## LE RÔLE DU CHASSEUR

*C'est mon cinquantième permis cette année. Un demi-siècle de chasse avec une évolution considérable dans le bon sens heureusement. Lors de mes premières années, il faut le reconnaître, cela n'était que de la chasse « cueillette » avec très peu de gestion, car le gibier naturel était encore abondant.*

*Nous étions plus de deux millions de chasseurs en France.*

*C'est à cause de cette période que l'on nous colle encore une vilaine étiquette dans le dos et que l'on nous montre du doigt ; ce qui m'est très désagréable, cela ne correspond plus du tout à la réalité actuelle.*

*Les plus évolués d'entre nous ont réagi rapidement, sachant que sans règles et sans gestion stricte, nous coupions la branche sur laquelle nous étions assis.*

*Il devenait nécessaire d'y mettre également un peu de déontologie et d'éthique.*

*Nous avons gagné la partie, nous sommes un peu plus d'un million de chasseurs à ce jour.*

*Ceux qui venaient pour « remplir le congélateur » ont disparu.*

*Car ce sport coûte, contraint et ne rapporte plus. Peu de citoyens savent que nous sommes les gestionnaires et les gendarmes de la faune sauvage; Nous sommes sous l'autorité du Ministère de l'environnement et des Préfectures qui décident du travail que nous devons réaliser pour minimiser les dégâts aux cultures.*

*Si cette tâche n'est pas correctement exécutée, les sociétés de chasse ont l'obligation de financer les dégâts.*

*Si les chasseurs n'existaient pas, ce serait aux contribuables de payer cette note qui est très lourde.*

*Par ailleurs, notre rôle est aussi de maintenir un équilibre avec les espèces dangereuses et nuisibles, comme le renard (transmission de la rage et autres maladies).*

*Mais aussi nous réintroduisons des espèces en voie de disparition comme la perdrix grise (emblème de la Beauce), que nous ne chassons pas.*

*Il faut aimer la nature et être en totale symbiose avec, pour être chasseur.*

*Après ce préambule sur nos activités, les chasseurs d'Ymeray ont le plaisir de vous présenter leurs meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.*

**Jean-Claude LE ROY**

Secrétaire de l'association des chasseurs d'Ymeray



Découverte de la Nature en cheminant sur le Parcours pédagogique que nos élèves ont déjà pratiqué en 2016.



**Fédération  
des chasseurs**  
12 Rue du Château  
28360 La Bourdi-  
nière-Saint-Loup  
[www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc28/parcours-pedagogique/](http://www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc28/parcours-pedagogique/)

# INFOS MAIRIE

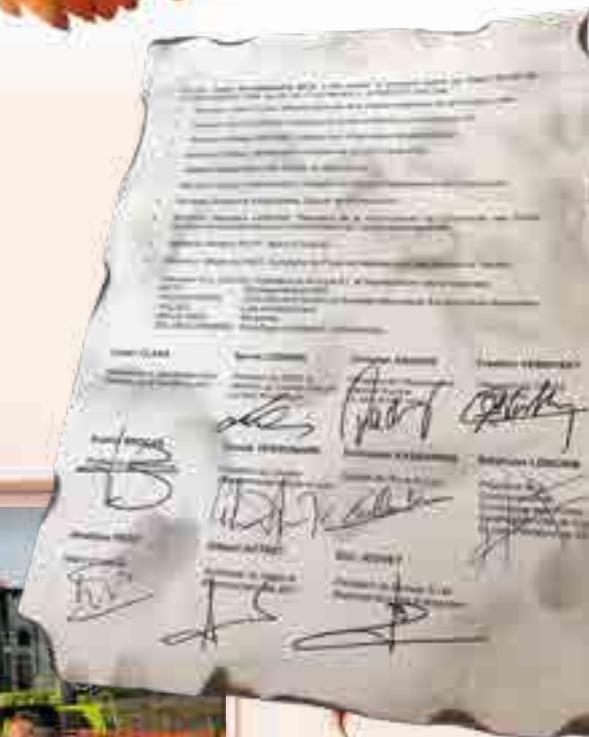
**11 NOVEMBRE 2019**

Malgré une pluie battante, comme en 2018, les élèves de la commune ont chanté la Marseillaise avec la trentaine de villageois présents pour la traditionnelle cérémonie.

Merci aux professeures des écoles qui ont permis cette participation et à tous qui vous êtes déplacés.



**6 SEPTEMBRE 2019 :**  
**CLAAS POSE**  
**DE LA 1<sup>ère</sup> PIERRE**



# INFOS MAIRIE



Marie Breton, aperçue récemment à la télévision sur TF1 et France 3, le scénariste Christophe Tang-Y et le réalisateur Dylan Kellogg sont venus dans la commune avec leur équipe poser leurs caméras pour tourner le court métrage «*Poing de Rupture*», qu'ils ont produit ensemble.

Le film, un polar pur et efficace, réunit au casting au côté de Marie les acteurs Philippe Ambrosini et Alexis Desseaux (ci-contre)

Le pitch du film :

*«Franck Legall attend un de ses agents : Tom, infiltré auprès de Fred, plaque tournante de la pègre, doit rencontrer un Corse, le très dangereux Lucca Paolini. Yann de son côté profite d'un dernier rendez-vous avec Camille avant sa mutation. Celle-ci reçoit un coup de téléphone d'un de ses indics: Fred doit faire un échange, et ce sera le moment idéal pour l'arrêter.»*

Notre commune n'a pas été choisie au hasard ! En effet, Marie a grandi au sein du village et a trouvé source d'inspiration dans ses décors et de ses alentours.

Le film a déjà fait l'objet d'une projection privée dans un cinéma Parisien où il a été très bien reçu par le public, et fait maintenant la tournée des festivals.



# VIE DU VILLAGE

## SYNDICAT MIXTE DE LA VOISE ET SES AFFLUENTS (SMVA)



### Présentation :

Le Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents est chargé de l'entretien, de la restauration et de la surveillance d'environ 100 km de cours d'eau sur le bassin de la Voise. Les principaux cours d'eau sont la Voise, le canal Louis XIV, la Rémarde, l'Aunay, le ru de Gas, le ru de l'Ocre, le ru de Saint Léger et le ru de Saint Martin.

### Actions :

En 2019, la gestion des espèces invasives sur le bassin a permis la capture d'environ 100 ragondins. Les massifs de Renoué du Japon se développant sur les berges ont été broyés plusieurs fois durant la saison estivale afin de limiter leur prolifération, certains massifs ont même été arrachés à la main pour tenter de les éradiquer définitivement. Les vannages sont régulièrement manipulés, durant l'hiver pour faciliter l'évacuation des sédiments, et en période de crue pour limiter le risque d'inondation en amont.

Comme chaque année, l'entretien courant consiste à réaliser différentes opérations telles que le débroussaillage des berges, l'élagage, le retrait d'encombres et à faucarder une partie du canal ainsi que l'étang de Gas. Les agents du SMVA surveillent également d'éventuelles pollutions. Le 19/06 un inventaire piscicole a été réalisé sur la Voise au niveau de l'ancien moulin des grès entre Houx et Yermenonville : anguilles, brochets, perches, gardons, vairons, gougeons,... étaient au rendez-vous !

### Préconisations :

Comme chaque année, le SMVA constate des pratiques prohibées (utilisation de produits phytosanitaires à proximité des cours d'eau, dépôts divers sur les berges). Le syndicat rappelle que ces pratiques peuvent faire l'objet d'une contravention de la part des services de l'état (DDT28 et Agence Française pour la Biodiversité).

Pour les particuliers désirant effectuer des travaux à proximité d'un cours d'eau, il est préférable d'en informer préalablement le SMVA qui pourra vous informer sur les démarches règlementaires à suivre, certains travaux étant soumis à déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Suivant la nature des travaux ceux-ci peuvent être financés jusqu'à 80% du montant HT.

### Contacts :

Pour toutes informations concernant les cours d'eau n'hésitez pas à contacter le SMVA

SMVA : 1 Chemin de Paris - Gallardon  
Téléphone : 02 37 24 55 92  
Mail : [smva28@orange.fr](mailto:smva28@orange.fr)



# ASSOCIATIONS



2019 Encore une année de présence de notre association avec notamment un évènement majeur et une deuxième participation de Madame Sophie BROCAS Préfète d'Eure et Loir lors de l'Equal Pay Day® (Journée de l'Egalité Salariale) avec en ouverture, le lancement du concours Prix Fémin'Initiatives coorganisé par la CCI et la CMA.

En cette période de vœux, les membres de BPW unissent leur voix à la mienne pour remercier la commune d'Ymeray pour son soutien qui nous a aidé à organiser cette soirée et pour souhaiter à tous les ismériens une bonne santé et bonheur dans toutes leurs entreprises.

Excellente année 2020 à toutes et tous.

« **Et si on n'attendait pas un siècle ?** »

Pour que l'égalité professionnelle devienne une réalité, retrouvons-nous le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois et relevons les défis.

**Christine Leymarie Breton**  
Présidente BPW Chartres  
Mail : chartres@bpw.fr  
Site internet : chartres.bpw.fr

## LE CLUB CANIN DE LA VOISE

### Des toutous toujours aussi heureux !

Le Club canin de la Voise est une association, œuvre de passionnés tous exclusivement bénévoles. Nous fonctionnons sur les bases de la méthode «positive», basée sur la récompense d'un effort volontaire du chien. Que du plaisir pour vous et lui !

Notre club vous propose toujours un panel d'activités accessibles à tous :

- L'éducation
- L'école du chiot
- L'agility
- Les cani-balades
- Le programme chiens visiteurs



Cette année 2020, le CCV :

- organise son concours annuel d'agility le dimanche 10 mai 2020.
- propose une formation de moniteur canin ! Plus d'information par mail.

### Retrouvez nous sur :

- notre site internet, [www.club-canin-voise.fr](http://www.club-canin-voise.fr)
  - notre page Facebook, Club Canin de la Voise
- A très bientôt ! Wouafement vôtre,

Le Club Canin de la Voise  
Rue de la Fontaine Matou  
28320 Ymeray sur la D331.4  
(parking : sentier des Roches)



# ASSOCIATIONS



## LE COMITÉ DES FÊTES

**Le Comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2020 à vous et vos proches, d'agréables moments en**

### **famille et entre amis**

En souhaitant vous retrouver lors de nos manifestations :

- Concert (date à déterminer)
- Vide grenier le 21 juin
- Fête nationale 14 juillet
- Spectacle de Noël pour les enfants de l'école en décembre 2020

Si Vous souhaitez nous rejoindre ou participer à la vie de notre village, vous pouvez contacter le

**Comité des fêtes** sur CDFY@free ou par téléphone  
06 36 76 18 88 - 06 61 16 58 51  
Françoise Collet Sandra Grimault  
Isabelle Conrard Muguette Piton



Matériel inauguré lors de la fête des voisins 2019



Vide grenier du 16 juin 2019



14 juillet 2019



## RAPPELS CITOYENS

- **LE BRUIT**

Il est rappelé que tous travaux de bricolage et de jardinage doivent être réalisés aux heures de l'arrêté préfectoral.

- **Les jours ouvrables :**  
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- **Les samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- **Les dimanches et jours fériés** de 10h à 12h.



# INFOS MAIRIE

## MAIN DANS LA MAIN

Chers Ismériens,

L'année dernière, nous vous avons souhaité une très bonne Année 2019.

Nous espérons que nos vœux se sont réalisés.

A nouveau, nous vous souhaitons une très bonne Année. Que 2020 soit l'Année de toutes les réussites, de toutes les joies...

... Et des bisous à tous les enfants qui nous ont suivis cette année et que nous aurons plaisir à retrouver en 2020 pour de nouvelles aventures :

- Dimanche 12 janvier : Epiphanie
- Dimanche 5 avril : Pâques
- Courant mai : Vente de plants
- Courant juin : Tournoi de pétanque
- Mardi 30 juin : Boum des enfants de l'école d'Ymeray

Et pour une école en fête, l'Association Main dans la Main offre «Un Beau et Grand Sapin» et ses décorations, pour permettre aux enfants et aux enseignantes de partager un moment de joie et de bonheur.

Bonnes Fêtes à tous et merci pour votre fidélité et votre confiance.

**Leïla et Corinne**

Association Main dans la Main

## RAPPELS CITOYENS

### • BRÛLAGE

Les déchets concernés sont ceux produits par les ménages, issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage.

**Ils ne doivent pas être brûlés mais détruits par compostage ou transportés en déchèterie.**

### • CHIENS

les chiens errants ou non tenus en laisse divaguent sur les voies communales entraînant des dégâts ou des désagréments pour la population. Il est rappelé à tous les propriétaires d'animaux la loi n°99-5 du 6 Janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants. Conseil : Ne laissez pas les chiens sans surveillance. Les voies et places publiques ainsi que les jardins des particuliers ne sont pas des toilettes. Ne demandez pas à vos animaux d'avoir du civisme pour vous.

## CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié vous souhaite les meilleurs vœux de Bonheur et de Santé pour l'année 2020 et que tout ce que vous espérez se réalise

Le Président  
**Roland SCHNORR**



## L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLE

du Canton d'Auneau (A.D.S.B.C.A.)  
vous présente ses meilleurs vœux.

## DON DU SANG : PÉNURIE OU DÉSINTÉRÊT ?

Depuis l'été dernier, l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.) lance des appels aux dons en raison de pénurie : alors que le besoin journalier est de 11 000 poches, seulement 8 500 sont collectées. Si l'essentiel des besoins hospitaliers est satisfait, le manque de plasma ne permet pas la réalisation de tous les vaccins et médicaments nécessaires aux français.

En y consacrant chacun un peu de notre temps, nous pourrions relever ce défi.

Merci à tous.

**Bernard FRANCOIS**

### **Associations des Donneurs de sang Bénévoles**

**du Canton d'Auneau**

**15 rue Henri Baillon - 28700 Auneau**

**Tél. : 02 37 31 24 72**

# MOTS CROISÉS



## LES LIEUX, RUES, SENTIERS, PLACE, ... DE NOTRE VILLAGE

Horizontal	
2	Elle a migré place de l'église
6	Au centre du village, elle porte bien son nom
7	Petite barbe
9	Petites mares
10	Ils ont mangé le curé
12	Pierres, cailloux, galets, ...
13	Se trouve également dans un livre
15	Plantation d'ormes

Vertical	
1	Courge
3	Entourés de clôture
4	Bêtes de somme
5	Anciennes frontières
8	Lieu de réunion féminine il y a longtemps
11	St Patron de notre village
13	Petits oiseaux devenus rares

Réponses :  
Horizontal : 2 Mairie ; 6 Eglise ; 7 Barbelotte ; 9 Mares ; 10 Loups ; 12 Roches ; 13 Chapitre ; 15 Ormail  
Vertical : 1 Courge ; 3 Closeaux ; 4 Anes ; 5 Bordes ; 8 Lavoir ; 11 Georges ; 13 Caillies

# JEUX

DANS QUELLE RUE  
CHACUNE DE CES PHOTOS  
A-T-ELLE ÉTÉ PRISE ?



- A/ rue du chapitre
- B/ rue de la barbellette
- C/ rue du Potrier à la Gilet
- D/ rue du Lavoit
- E/ rue des Bouterres
- F/ rue Charles de Gaulle
- G/ sentier des roches